



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bâtiments

Question écrite n° 61340

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'intérêt d'expériences menées par des collectivités locales en faveur de l'apiculture. Ainsi, à l'image de ce qui existe sur le toit de l'Opéra Garnier à Paris depuis une dizaine d'années, des collectivités locales installent des ruches afin de promouvoir cette activité en France. Aussi, il lui demande s'il lui est envisageable d'accompagner cette politique en participant à l'installation de ruches sur son patrimoine bâti ou non bâti.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est acquise à l'intérêt de mener des expériences dans différents domaines comme celui proposé par le parlementaire. Toutefois, au vu du patrimoine bâti et non bâti du ministère de la jeunesse et des sports, il s'avère que les conditions ne sont pas réunies pour qu'une telle expérience puisse s'engager en vue du développement de l'apiculture par l'installation de ruches. En effet, les locaux hébergeant l'administration centrale ne sont pas la propriété de l'Etat ; il en est de même pour un bon nombre de services déconcentrés. De plus, il est à remarquer que ces services ne sont pas les seuls occupants des locaux, ce qui nécessite, dans ces nombreux cas, l'accord de tous les occupants. Quant aux établissements relevant du ministère de la jeunesse et des sports situés hors des villes, tels l'INSEP ou les CREPS, la nature même de leurs activités n'est pas compatible avec l'élevage d'insectes. En revanche, Mme la ministre de la jeunesse et des sports favorise le développement d'initiatives en faveur de l'environnement. Elle considère, en effet, que l'éducation à l'environnement est partie intégrante de la démarche d'éducation populaire et qu'il convient de soutenir cette pratique, notamment dès le plus jeune âge. Il est à noter que le ministère se préoccupe de ce domaine depuis bientôt trente ans, en liaison avec les associations concernées et plus largement avec les acteurs de l'éducation populaire et de la jeunesse. Les actions et initiatives menées en ce domaine ont connu un développement conséquent ces dernières années, notamment par l'engagement technique et financier envers le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE), par l'encouragement d'actions spécifiques comme les projets mis en place dans les centres de vacances et de loisirs, les chantiers des jeunes bénévoles, les projets de jeunes dans le cadre de Défi-Jeunes, les sessions " Connaissance de la France ", la création d'outils pédagogiques et de formation. Dans une circulaire du 25 octobre 2000, les ministères de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale et de la ville ont érigé l'éducation à l'environnement au rang des huit actions prioritaires des contrats éducatifs locaux. Par ailleurs, dans sa fonction de formation, le ministère de la jeunesse et des sports présente plusieurs diplômes comportant des options environnement ou liées à ce domaine ; des stages spécifiques consacrés à l'éducation à l'environnement ont été inclus dans son plan national de formation, destinés à ses personnels. Il a été décidé de marquer l'année 2001 par la mise en place d'un plan d'ensemble visant à développer l'éducation à l'environnement dans tous les champs de compétence du ministère.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61340

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2929

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6363